

5, rue du Général de Gaulle

57790 Lorquin

## Tél. 03 87 23 14 01 Fax. 03 87 23 14 10

## E-mail : [direction@ch-lorquin.fr](mailto:direction@ch-lorquin.fr)

**Dir OA/AD/sk - Mars 2013**

**INFOS**

**Développement Durable**

**et Ecocitoyenneté**

[](http://www.google.fr/imgres?q=d%C3%A9veloppement+durable+image&start=396&hl=fr&sa=X&biw=1467&bih=565&tbm=isch&prmd=imvns&tbnid=vMR9_Tysp85bWM:&imgrefurl=http://www.observatoirehorsmedia.com/ohm-mediation&docid=E0RXiul-gdMtYM&imgurl=http://www.observatoirehorsmedia.com/wp-content/uploads/2010/10/logo-Groupe-Travail-D%C3%A9vel-Durable-300x227.jpg&w=300&h=227&ei=iydgULHqBqmu0QX6p4Aw&zoom=1&iact=rc&dur=0&sig=116104549486942067211&page=22&tbnh=167&tbnw=239&ndsp=18&ved=1t:429,r:3,s:396,i:15&tx=107&ty=71)

**Madame, Monsieur,**

5, rue du Général de Gaulle

57790 Lorquin

## Tél. 03 87 23 14 01

## Fax. 03 87 23 14 10

## E-mail : direction@ch-lorquin.fr

**Docteur,**

**j’ai l’honneur de vous adresser le 2ème bulletin d’information dédié au développement durable. Je souhaite que vous puissiez y trouver des éléments utiles pour mettre en place dans votre quotidien des démarches de développement durable. Le prochain bulletin sera consacré aux actions mises en place par l’établissement.**

**Le Directeur,**

**Olivier ASTIER**

**AU SOMMAIRE :**

**S’engager pour la planète, COMMENT ?**

**?**

1. **Agir sur mes déplacements**
2. **Agir sur mon logement**
3. **Maîtriser ma consommation d’énergie**
4. **Maîtriser ma consommation d’eau**
5. **Maîtriser ma consommation de déchets**
6. **Agir sur ma consommation**

[](http://www.google.fr/imgres?imgurl=http://api.ning.com/files/dq0LgMPuBjHaxCi4-kI2mK3KQ6C8Q8tsQy96NguuH-ikLVqx8je0eFQSIyWnM6Y453C2D89IPq*HnN*g-FHLSdg53FiTICli/lesaviezvous.jpg&imgrefurl=http://monbresil.net/profiles/blogs/bresil-le-saviez-vous&h=382&w=583&sz=104&tbnid=NSup6pJpNM07ZM:&tbnh=94&tbnw=144&prev=/search?q=image+le+saviez+vous&tbm=isch&tbo=u&zoom=1&q=image+le+saviez+vous&usg=__yhF0d7lSDlcJfp5XrajwrsP62jM=&docid=U7UVwoH1gCpGqM&hl=fr&sa=X&ei=kFOrUMiyGIWZ0QWxgYGgAQ&ved=0CCYQ9QEwAQ&dur=1723)

Un trajet en voiture sur deux est réalisé sur une distance inférieure à 3 kilomètres.



Se déplacer autrement :

* En ville, privilégier les transports en commun (bus, métro, tramway), les modes de circulations douces (vélo, roller) et pour les petits trajets, la marche à pied.
* Le covoiturage est un moyen efficace de concilier moins de pollution, moins de frais et plus de convivialité,
* Le train est à privilégier pour les longs trajets,
* Des Plans de Déplacement Entreprise (PDE) peuvent être mis en place pour optimiser les déplacements professionnels.

**Une « zen attitude »  en voiture :**

* Inutile de faire chauffer le moteur à l’arrêt,
* Démarrer en douceur,
* Conduire en souplesse pour moins consommer et réduire l’émission des gaz polluants,
* Stabiliser sa vitesse à un niveau modéré pour les longs trajets,
* Faire contrôler régulièrement son véhicule, ce qui permet de consommer 10 % de carburant en moins et d’émettre 20 % de pollution en moins,
* Des pneumatiques sous-gonflés d’environ 3 % pour un déficit de seulement 0,3 bar,
* Limiter l’usage de la climatisation automobile qui augmente d’environ 30 % la consommation de carburant,
* Choisir son véhicule en fonction du bonus-malus écologique instituté suite au Grenelle de l’environnement.

[](http://www.google.fr/imgres?imgurl=http://api.ning.com/files/dq0LgMPuBjHaxCi4-kI2mK3KQ6C8Q8tsQy96NguuH-ikLVqx8je0eFQSIyWnM6Y453C2D89IPq*HnN*g-FHLSdg53FiTICli/lesaviezvous.jpg&imgrefurl=http://monbresil.net/profiles/blogs/bresil-le-saviez-vous&h=382&w=583&sz=104&tbnid=NSup6pJpNM07ZM:&tbnh=94&tbnw=144&prev=/search?q=image+le+saviez+vous&tbm=isch&tbo=u&zoom=1&q=image+le+saviez+vous&usg=__yhF0d7lSDlcJfp5XrajwrsP62jM=&docid=U7UVwoH1gCpGqM&hl=fr&sa=X&ei=kFOrUMiyGIWZ0QWxgYGgAQ&ved=0CCYQ9QEwAQ&dur=1723)

La calculette Eco-déplacements disponible sur le site internet de l’ADEME ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)) vous permet de comparer le coût carbone de votre trajet en fonction de votre mode de transport.

Répartition de la consommation

de l’énergie par poste en %

Le logement est responsable de 13 % des émissions de GES nationales.

Ce chiffre ne cesse d’augmenter.

**La construction :**

L’isolation de l’habitation dès sa construction permet de diminuer la facture énergétique des ménages. Ainsi, le m² neuf est moins énergivore et moins émetteur de GES que le m² ancien.

Les énergies renouvelables sont aussi adaptées au particulier qui peut ainsi privilégier le solaire, la géothermie voire l’éolien.

Il est possible de construire des maisons dites passives qui produisent plus d’énergie qu’elles n’en consomment.

**La rénovation :**

La consommation énergétique moyenne d’un m² dans l’ancien pour le chauffage est de 200 KWh/an.

Des efforts doivent être faits pour isoler les bâtiments : fenêtres, toitures, murs… Des matériaux écologiques existent pour éviter l’utilisation de laine de verre.

[](http://www.google.fr/imgres?imgurl=http://api.ning.com/files/dq0LgMPuBjHaxCi4-kI2mK3KQ6C8Q8tsQy96NguuH-ikLVqx8je0eFQSIyWnM6Y453C2D89IPq*HnN*g-FHLSdg53FiTICli/lesaviezvous.jpg&imgrefurl=http://monbresil.net/profiles/blogs/bresil-le-saviez-vous&h=382&w=583&sz=104&tbnid=NSup6pJpNM07ZM:&tbnh=94&tbnw=144&prev=/search?q=image+le+saviez+vous&tbm=isch&tbo=u&zoom=1&q=image+le+saviez+vous&usg=__yhF0d7lSDlcJfp5XrajwrsP62jM=&docid=U7UVwoH1gCpGqM&hl=fr&sa=X&ei=kFOrUMiyGIWZ0QWxgYGgAQ&ved=0CCYQ9QEwAQ&dur=1723)

Une des conclusions des discussions du Grenelle de l’Environnement qui s’est tenu fin 2007 prévoit l’interdiction du simple vitrage dès 2010. Par ailleurs, la future règlementation thermique RT 2012 s’oriente vers les exigences du bâtiment basse consommation (50KWh/m²/an) et devrait s’appliquer aux bâtiments résidentiels à compter du 1er janvier 2013.

Lors d’une vente de bien immobilier et lors d’une mise en location, un diagnostic performance énergétique est obligatoire et doit être effectué par un professionnel.

Répartition des consommations d’électricité spécifiques par usage en %

Sobriété :

* Je profite de la lumière naturelle au maximum,
* Je règle ma température de chauffage autour de 19°c,
* Je lave mon linge à 30° pour éviter l’utilisation de 80° d’énergie destinée à chauffer l’eau,
* J’éteins les appareils au lieu de les laisser en veille.

Efficacité :

* Je rénove l’isolation des bâtiments anciens,
* Je remplace ma chaudière pour un modèle plus efficace et moins énergivore,
* J’utilise des ampoules basse consommation,
* Je règle et j’entretiens régulièrement mes appareils ménagers,
* J’optimise la cuisson en utilisant les couvercles.

Quelques chiffres : Un ménage français consomme pour l’éclairage domestique environ 500 KWh/an ce qui représente 15 % de sa facture d’électricité annuelle.

[](http://www.google.fr/imgres?imgurl=http://api.ning.com/files/dq0LgMPuBjHaxCi4-kI2mK3KQ6C8Q8tsQy96NguuH-ikLVqx8je0eFQSIyWnM6Y453C2D89IPq*HnN*g-FHLSdg53FiTICli/lesaviezvous.jpg&imgrefurl=http://monbresil.net/profiles/blogs/bresil-le-saviez-vous&h=382&w=583&sz=104&tbnid=NSup6pJpNM07ZM:&tbnh=94&tbnw=144&prev=/search?q=image+le+saviez+vous&tbm=isch&tbo=u&zoom=1&q=image+le+saviez+vous&usg=__yhF0d7lSDlcJfp5XrajwrsP62jM=&docid=U7UVwoH1gCpGqM&hl=fr&sa=X&ei=kFOrUMiyGIWZ0QWxgYGgAQ&ved=0CCYQ9QEwAQ&dur=1723)

* Les ampoules à incandescence utilisent 4 à 5 fois plus d’électricité que les ampoules basse tension et durent 6 à 8 fois mois longtemps.
* 80 % de l’électricité consommée par les ampoules basse tension est transformée en lumière alors que 95 % de l’électricité consommée par les ampoules à incandescence sert à produire de la chaleur et non de la lumière.

A l’exception des ampoules halogènes et à filament, toutes les sources lumineuses doivent être recyclées (environ 80 millions de lampes par an). Elles doivent être ramenées sur un lieu de vente qui se charge de les confier à l’organisme en charge de leur recyclage, Récylum. Les ampoules à incandescence sont retirées progressivement de la vente selon un calendrier qui s’échelonne jusqu’au 31 décembre 2012.

20 % de l’eau que nous consommons par foyer est gaspillée.

L’eau est une ressource rare et coûteuse qu’il s’agit d’économiser.

**Sobriété :**

* Je préfère les douches aux bains, je privilégie les mélangeurs mono leviers à thermostat,
* Je m’équipe de mécanisme à double chasse économiseur d’eau,
* Je ferme les robinets pendant les opérations de lavage (de la vaisselle, des dents…) et rasage.

**Efficacité :**

* Je traque les fuites,
* Je privilégie l’achat de lave-linge et lave-vaisselle de classe A, voire A+ ou A++.

**Répartition de la consommation d’eau au foyer par usage**



* Laver sa voiture dans une station de lavage est plus écologique. Les graisses et solvants ne vont pas directement dans les égouts ou dans la nature.
* Préserver l’eau au jardin : même si l’arrosage du jardin représente le dernier poste de dépense en eau des foyers français, la moindre économie est à privilégier. Arroser le jardin le soir limite les déperditions d’eau liées à l’évaporation. L’eau de pluie peut être récupérée dans des collecteurs prévus à cet effet. Des économies peuvent donc être effectuées par ce geste simple.



Je choisis mes lessives et mes produits ménagers pour préserver l’environnement. Je les repère grâce aux labels et j’évite de trop en utiliser.

Chaque Français génère 354 kg de déchets par an. Le poids de nos ordures a doublé en 40 ans, et continue de croître de 1 à 2 % par an. Le coût de la gestion d’une tonne de déchets a doublé entre 1994 et 2004.

**Diminuer la production des déchets :**

* En évitant les suremballages,
* En évitant l’utilisation de biens de consommation à usage unique (lingettes, essuie-tout, gobelets en plastique…),
* En augmentant la longévité des objets (solidité, possibilité de réparation, reconditionnement, récupération...),
* En utilisant la fonction recto-verso de l’imprimante et de la photocopieuse.



Les déchets organiques produits par le foyer (déchets de cuisine et cendres de bois par exemple), peuvent être compostés dans un composteur prévu à cet effet ou au fond du jardin. Le temps est allié d’une bonne fertilisation ultérieure.

**Augmenter le tri sélectif et le recyclage :**



Ce logo représentant l’anneau de Möbius signifie que ce produit ou cet emballage est recyclable (sous réserve qu’il soit éliminé via un système de collecte adapté et que les filières de tri sélectif soient respectées.



Cet autre logo signifie que le produit contient 65 % de matière recyclée. Certains vêtements sont à 85 % constitués de fibres recyclées (polaires).



Je dépose les produits toxiques dans une déchetterie agréée (peintures, détergents, batteries…).

###### Nous pouvons, pour notre consommation privilégier l’achat de produits et de biens moins producteurs de GES.

**L’alimentation :**

Elle contribue à l’augmentation des BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre). Il faut faire évoluer nos comportements alimentaires en agissant sur les postes les plus émetteurs :

**Répartition des émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de production alimentaire**

Agriculture : 29 %

Elevage et alimentation des animaux  : 28 %

Déplacement en voiture pour effectuer les courses  : 11 %

Transformation alimentaire  : 7 %

Mise en décharge des déchets  : 6 %

Transports des marchandises périssables par route  : 6 %

Commerce des biens alimentaires  : 5 %

Réfrigération des aliments chez soi  : 4 %

Fabrication d’emballages  : 2 %

Préparation des aliments chez soi  : 1 %

Incinération des déchets  : 1 %

La consommation d’un kg de viande ou de produits laitiers issus de l’agriculture biologique apporte un gain d’émission de 30 % de GES par rapport à l’agriculture intensive.

[http://www.agencebio.org/img/ab.gif](http://www.agencebio.org/pageEdito.asp?IDPAGE=36&n3=31)

[](http://www.agencebio.org/pageEdito.asp?IDPAGE=62&n3=109)

**Les produits bios sont reconnaissables grâce à ce logo européen, devenu obligatoire le 1er juillet 2010 pour les produits alimentaires préemballés. La marque AB permet d’identifier les produits respectant la réglementation française.**



* Je privilégie les fruits et les légumes de saison et produits localement.
* Je limite ma consommation des plats préparés,
* Je fréquente les commerces de proximité.



Sacs en plastique ou sacs de caisse : une convention pour développer les sacs à déchets en plastique biodégradable a été signée en novembre 2009 afin de proposer aux consommateurs des alternatives. Les sacs cabas restent à privilégier.

Vous pouvez vous engager vis-à-vis d’un producteur local, par exemple via l’Association Pour le Maintien d’une agriculture Paysanne pour lui acheter régulièrement sa production. Ce qui permet à l’agriculteur de disposer d’un revenu stable et prévu et vous de bénéficier d’une alimentation saine et variée. Privilégier l’agriculture biologique permet d’agir sur les pollutions environnementales liées aux pesticides et de préserver une certaine biodiversité.

Pour limiter la déforestation liée à l’utilisation de bois exotiques, le mobilier et particulièrement les meubles de jardin, les parquets doivent être de préférence en bois provenant de forêts certifiées et gérées durablement.

Face à la surexploitation de certaines ressources marines, il s’agit de privilégier les sources d’approvisionnement durables. Les poissons pêchés selon des techniques respectueuses des écosystèmes et assurant le renouvellement des ressources sont reconnaissables grâce au label MSC et sont disponibles tant frais que surgelés. Le thon rouge est particulièrement en danger en raison de la mode des sushis.



**Label du Marine Stewarship Council (**[**www.msc.org**](http://www.msc.org)**).**

Acheter des produits issus du commerce équitable permet de disposer de produits de qualité tout en garantissant une rémunération juste du producteur pour lui permettre une vie décente.



**Il n’existe pas à ce jour de label international, mais l’étiquette la plus utilisée pour nous permettre de reconnaître ces produits est celle de l’association Max Havelaar.**

L’offre est aujourd’hui diverse : thé, café, chocolat, jus de fruits, fleurs et bananes pour une meilleure équité entre pays du Nord et du Sud.

Des produits cosmétiques ont été récemment labellisés. Certains produits sont à la fois labellisés Bio et Commerce Equitable.

De nombreux appareils fonctionnent avec des piles dont il faut prévoir le recyclage. Il est donc préférable de choisir des appareils avec chargeurs ou des piles rechargeables.